



# Communiqué de presse

**Lacolle**

**1, rue de l'Église Sud**

## Budget 2019 de la Municipalité de Lacolle

### *Un budget responsable et rigoureux*

**Lacolle, le 14 décembre 2018** – Le conseil municipal de Lacolle a adopté un budget responsable et rigoureux pour l'année 2019 à l'occasion d'une séance extraordinaire tenue le 13 décembre 2018.

Le budget 2019 prévoit des revenus de l'ordre de 3 646 000 \$ et des dépenses équivalentes. En 2019, le taux d'imposition foncière, par tranche de 100 \$ d'évaluation, est globalement en hausse de 3 %. Toutefois, en dépit de la hausse, certains propriétaires observeront une diminution de l'impôt foncier appliqué à leur immeuble en raison de règlements d'emprunt venant à échéance sous peu.

Depuis le début de l'année 2018, des événements sont survenus en rapport avec la qualité et la distribution de l'eau potable de même qu'avec l'usine de traitement des eaux usées ou son réseau. Ces événements de même que la volonté du conseil d'attirer de jeunes familles à Lacolle amènent celui-ci à évaluer la mise à niveau des équipements et à prévoir les investissements requis à l'usine de filtration de l'eau potable ainsi qu'à l'usine de traitement des eaux usées. De plus, l'état des rues et trottoirs de la Municipalité requiert également des investissements importants en voirie.

Par conséquent, les taux d'imposition foncière, par tranche de 100 \$ d'évaluation, se déclinent comme suit :

- résidentiel et multi-logements (6) : 0,5170
- non résidentiel (commercial) : 0,5996
- agricole : 0,4125
- Sûreté du Québec : 0,0782
- terrains vacants desservis ; 0,6000
- service de la dette : 0,0165
- réserve financière voirie : 0,0250
- compensation aqueduc : 260 \$ / résidentiel
- compensation égouts : 103 \$ / résidentiel
- compensation matières résiduelles : 200 \$ / résidentiel.

Outre les investissements au niveau de l'eau potable, du traitement des eaux usées et de la voirie, le conseil prévoit, au programme triennal d'immobilisations 2019-2021, remplacer en 2019 l'éclairage de rue actuel par un système écoénergétique (DEL) ce qui permettra des économies significatives en coût d'électricité et une sécurité accrue en raison d'un meilleur éclairage des rues. Le conseil prévoit également compléter les travaux de réfection des salles d'eau et de la marquise au centre Léodore-Ryan grâce au financement obtenu dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-municipalités. Également, le conseil entend se procurer des radars pédagogiques afin de réduire la vitesse des véhicules motorisés sur tout le territoire, notamment sur la rue de l'Église et aux abords de l'école St-Joseph. Enfin, avant la fin l'année 2019, le conseil mettra en œuvre un moyen d'alerte permettant d'aviser rapidement les citoyens d'une situation urgente.

Pour de plus amples détails, consultez le sommaire du budget 2019 sur le site web de la Municipalité dans la section du bulletin le Frontalier :

<http://www.lacolle.com/municipalite/?id=6#contn>

Abonnez-vous à l'infolettre : [info@lacolle.com](mailto:info@lacolle.com)

Suivez-nous sur Facebook : <https://www.facebook.com/lacollemunicipalite/>

Consultez notre site web : [www.lacolle.com](http://www.lacolle.com)